



Arrêté N° 00027-2023 du 26 janvier 2023

PORTANT FERMETURE TOTALE TEMPORAIRE DE LA RUE DES FUCHSIAS POUR DES TRAVAUX DE REPRISE OUVRAGE HYDRAULIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES,

- VU, la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- VU, le Code Pénal,
- VU, les articles L2212-1 et L2213-5 du code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire ses pouvoirs de Police.

- **CONSIDERANT**, la demande des Services Techniques en date du 20 janvier 2023,
- **CONSIDERANT**, que l'ouverture de la rue représenterait un danger pour tous les usagers lors des travaux d'aménagement de voirie,
- **CONSIDERANT**, qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés,
- **CONSIDERANT**, la nécessité d'interdire l'accès au public à la rue des fuchsias pour des raisons de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La rue des fuchsias sera fermée et l'accès ainsi que la circulation est interdite au public, du **25 janvier 2023 au 05 février 2023 inclus au droit du n°25.**

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès au site, une signalétique est mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : La réouverture au public ne pourra intervenir qu'après la fin des travaux mise en conformité de l'équipement.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché en Mairie, en tout lieu jugé utile et publié au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou de son affichage.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée pour exécution à :

MR. le Maire, le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le responsable de la Police Municipale et le responsable des services techniques communaux.

Le Maire,
Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMBA



230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Publicité faite le 26 janvier 2023